

HONORAIRES DE NEGOCIATION

FONDS DE COMMERCE	De 0 à 100.000 €	9.000 € HT + T.V.A.*
	De 100.001 à 200.000 €	9 % HT +TVA.*
	De 200.000 €	8% HT + T.V.A.*

MURS	De 0 à 100.000 €	9.000 € HT + T.V.A.*
	De 100.001 à 150.000 €	9 % HT + T.V.A.*
	De 150.000 €	8 % HT + T.V.A.*

DANS LE CADRE D'UNE LOCATION COURTE DUREE

20 % HT du loyer annuel HT + T.V.A.*

DANS LE CADRE d'UNE LOCATION

9 % HT du loyer HT de la première période triennale + T.V.A.*

Commercialisation d'un local libre	<ul style="list-style-type: none"> • Honoraires à charge des preneurs : 30% HT d'une annuité de loyer HT • 5% HT du montant du droit d'entrée HT • Honoraires bailleur : Néant
Cession de droit au bail ou d'une restructuration portant SUR UNE CELLULE EN CENTRE COMMERCIAL	<ul style="list-style-type: none"> • Honoraires à charge du cessionnaire : Entre 5 et 8% HT du montant de la cession • Honoraires bailleur : 10% HT du montant de la déspécialisation perçu ou de la plus-value réalisée • 50% HT d'une annuité de la plus-value réalisée sur le loyer
Cession de droit au bail ou de droit d'entrée HORS CENTRE COMMERCIAL	<p>10% HT du prix de vente (avec un minimum de 9.000 €uros HT) + 9% HT du loyer de référence de la 1ère période triennale + TVA.*</p>
Dans le cadre d'une campagne de renouvellement des baux	<ul style="list-style-type: none"> • Honoraires à charge du preneur : Néant • Honoraires à la charge du bailleur : 30% HT d'une annuité de la plus-value réalisée entre l'ancien et le nouveau Loyer Minimum Garanti

Honoraires HT + TVA au taux légal en vigueur en sus *

Le règlement des honoraires s'effectuera à la signature du bail